



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 18 avril 2025
Nombre de conseillers présents : 27	
Nombre de suffrages exprimés : 35	

SÉANCE DU 29 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Saint-Sylvestre-Pragoulin.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Pascal LABBE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Stéphane HOUSSIER

Absents ayant donné un pouvoir :

André DEMAY a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON, Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Claude DENIER, Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Pascale MORIN a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD

Absents :

Catherine CUZIN, Emmanuelle DE CASTRO, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Cécile GILBERT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2025_097 : Environnement - Débat sur les ZAER

Domaines de compétences par thèmes - Environnement

Rapporteur : Luc CHAPUT

Vu le code de l'énergie et en particulier l'article L.141-5-3,

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables,

Les 25 communes du territoire de Plaine Limagne ont réalisé un travail d'identification de zones d'accélération des énergies renouvelables sur leur périmètre respectif.

Les ZAER identifiées sont répertoriées comme suit :

Filière	Nombre de ZAER	Nombre de communes concernées	Potentiel de production des ZAER	Principes communs d'identification
Bois-énergie	549	21	132 GWh	Ciblage de l'ensemble des zones urbaines et des zones d'activités
Bois-énergie en réseau de chaleur	21	15	6,8 GWh	Ciblage des zones denses et de zones regroupant des bâtiments communaux
Géothermie de surface	656	24	202 GWh	Ciblage de l'ensemble des zones urbaines et des zones d'activités
Solaire thermique en toiture	668	25	6 GWh	Ensemble des bâtiments (exceptés bâtiments en zone ABF sur 3 communes) et des zones d'activités
Solaire photovoltaïque en toiture	668	25	47 GWh	Ensemble des bâtiments (exceptés bâtiments en zone ABF sur 3 communes) et des zones d'activités
Solaire photovoltaïque en ombrière sur parking	22	7	4,9 GWh	Au cas par cas
				Zones d'activités
Solaire photovoltaïque au sol	38	15	270 GWh	Terrains privilégiés : délaissés routiers, friches, anciennes carrières et décharges, terrains dégradés.
Éolien	7	4	198 GWh	Zones de moindres enjeux identifiées par la DREAL
Méthanisation	34	6	Non évalué	Proximité d'exploitation agricole, du réseau de gaz et de ressource méthanisable.

L'ensemble des ZAER ont été définies en prenant en compte les enjeux urbains, patrimoniaux, paysagers, environnementaux et techniques spécifiques au territoire de Plaine Limagne.

Conformément à la réglementation, les ZAER ont fait l'objet d'une concertation du public et ont été soumises à l'avis des gestionnaires des aires protégées.

L'ensemble des ZAER permettent de poursuivre les engagements du territoire dans le cadre de la stratégie de son plan climat air énergie territorial.

L'ensemble des ZAER permettent de répondre aux orientations fixées par le PADD du PLUi-H de Plaine Limagne arrêté le 25 mars 2025.

Il est proposé au conseil communautaire de débattre sur la cohérence des ZAER à l'échelle de la communauté de communes Plaine Limagne.

Le débat conclut que les ZAER définies par les 25 communes du territoire de Plaine Limagne sont cohérentes avec la politique d'aménagement, de cadre de vie et paysager ainsi que de transition énergétique et écologique de la communauté de communes.

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- de prendre acte de la tenue du débat au sein du conseil communautaire sur la cohérence des zones d'accélération des énergies renouvelables,
- d'autoriser le président à accomplir toutes formalités relatives à cette procédure d'identification des ZAER par les communes et dans le cadre du périmètre requis par l'État.

Envoyé en préfecture le 07/05/2025

Reçu en préfecture le 07/05/2025

Publié le 07/05/2025

ID : 063-200071199-20250429-CCPL_2025_097-DE

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.
Pour extrait certifié conforme
À Aigueperse, le 7 mai 2025

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement

La secrétaire de séance,

Cécile GILBERT

Signé électroniquement